

Arrêté n° 2068 CM du 14 novembre 2023 portant nomination de Mme Laetitia Galenon épouse Liault en qualité de chef du service des moyens généraux

(NOR : SMG23000308AC)

Paru in extenso au journal officiel n°92 N du 17/11/2023 à la page 24250 dans la partie ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

Version en vigueur au 17/11/2023

Le Président de la Polynésie française,
Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 398 PR du 15 mai 2023 portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
Vu la délibération n° 2016-38 APF du 26 mai 2016 relative aux agents publics occupant des emplois fonctionnels ;
Vu l'arrêté n° 2639 CM du 22 novembre 2019 modifié portant création et organisation du service des moyens généraux ;
Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 13 novembre 2023,

Arrête :

Article 1er

Mme Laetitia Galenon épouse Liault est nommée en qualité de chef du service des moyens généraux à compter du 2 décembre 2023.

Art. 2

L'arrêté n° 846 CM du 31 mai 2023 portant nomination de Mme Laetitia Galenon épouse Liault par intérim est abrogé au 1er décembre 2023 au soir.

Art. 3

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 14 novembre 2023.

Moetai BROTHERRSON.